

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSEC DE GSF SATURNE DU 07/12/2023

Présents :

Président du CSEC : Monsieur Patrick CHATELUX,

Assistante de direction : Tiffany ROBERT

Membres du CSEC : Serge SOLLER, Mohamed HAMNOUCHI, Mustapha EL MARROUN

Absents excusés : Nadia SCHMITT, Christine VOGEL

Début de la réunion : 14h15

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 22/03/2023

Ce PV est approuvé sans modification.

2. Information sur la Déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés 2022

Le Président informe les membres du CSEC des éléments suivants :

Depuis 2021 (déclaration effectuée en 2021 au titre de l'obligation d'emploi de l'année 2020), la DOETH et le recouvrement de la contribution, due en cas de non-respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 %, sont gérés par le réseau des Urssaf.

La DOETH n'est plus réalisée et calculée par établissement mais au niveau de la société.

Les formalités sont désormais réalisées par la DNS et non plus par la réalisation d'une déclaration annuelle spécifique à l'emploi des travailleurs handicapés comme cela a été le cas pendant des années.

Les principales données de la DOETH 2022 de la société ont été présentées au Comité :

- Effectif assujetti de la société : 1 547
- Soit une obligation (6%) de 92 unités
- Nombre de bénéficiaires employés en 2022 (unités en équivalent temps plein) : 71
- Nombre d'unités manquantes : 21
- Déductions appliquées : 8 235 €
- Contribution versée au titre de l'année 2022 : 129 056 € (2021 = 75 233 €).

Questions du CSE / Réponses du Président : Néant

3. Information et consultation récurrente du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les orientations de la formation et le plan de développement des compétences

a. Orientations stratégiques de l'entreprise

Le Président présente au comité, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation » transmise en PJ de l'ordre du jour, les grands schémas d'évolution et de développement de l'entreprise ainsi que ces conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et aux stages et les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

b. Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) – ou Gestion des Emplois et Parcours Professionnels (GEPP)

La GPEC (ou GEPP) permet d'accompagner, de préparer l'entreprise à relever les enjeux sociaux et économiques auxquels elle est confrontée.

Pour ce faire, l'entreprise :

- dresse un état des lieux des emplois et des qualifications,
- analyse ses perspectives d'évolution,
- identifie ses besoins et,
- met en place les actions nécessaires en tenant compte des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, lui permettant de relever les défis et enjeux de demain (recrutement, formation, mobilité interne ou externe, organisation du travail, entretiens d'évaluation, bilans de compétence, etc.).

Le Président rappelle qu'un accord GEPP est actuellement en cours, conclu pour 4 ans jusqu'au 31/12/2024.

c. Orientation de la formation et plan de développement des compétences

Le Président présente, au travers de la note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation », les grandes orientations de la formation en fonction des orientations stratégiques, qui rappelle les enjeux stratégiques de l'entreprise, en fonction des perspectives économiques, des projets de l'entreprise et de leurs conséquences environnementales, et présente les axes prioritaires de la formation.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Il a été répondu par le Président : Néant

Avis du comité sur les orientations stratégiques de l'entreprise, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et les orientations de la formation :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les orientations stratégiques de l'entreprise :

Avis du Comité :

Favorable : 03 voix

Défavorable : 00 voix

Ne se prononce pas : 00 voix

Le comité émet un avis favorable.

4. Information et consultation récurrente du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche

Le Président rappelle que les éléments de la situation économique et financière de l'entreprise sont contenus dans la base de données économiques et sociales de l'entreprise, ainsi que des informations suivantes :

- Informations sur l'activité et la situation financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année : « Rapport annuel de gestion et d'activité commerciale », regroupant notamment les informations relatives à l'activité économique et financière de la société dans la période et ses perspectives économiques pour l'année à venir.
- Bilan comptable, annexes, et documents de gestion prévisionnelle, rapport du commissaire aux comptes ; ayant été transmis au représentant désigné du Comité ou à défaut au secrétaire du Comité ;
- Informations sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise : celle-ci est confiée à la société GSF SAS (cf. Note « Orientations stratégiques de la société, GPEC et orientations de la formation »)
- La société ne bénéficie pas du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche.

Les remarques suivantes ont été formulées : Néant

Les questions suivantes ont été posées : Néant

Il a été répondu par le Président : Néant

Avis du comité sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Le Président interroge le comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur la situation économique et financière de l'entreprise, la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche :

Avis du Comité :

Favorable : 03 voix

Défavorable : 00 voix

Ne se prononce pas : 00 voix

Le comité émet un avis favorable.

Fin de la séance : 14h45

Le Président du Comité - Patrick CHATELUX

